



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médecine du travail

Question écrite n° 85261

Texte de la question

Mme Paola Zanetti attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur l'avenir de la médecine du travail en France. Celle-ci est progressivement déconsidérée au vue de la loi dite de « simplification » du code du travail. Il existe aujourd'hui en Lorraine une pénurie de médecins du travail, ce qui compromet le bon suivi de chaque salarié. Les médecins du travail ont deux objectifs, définir l'aptitude des salariés à exercer leur métier mais également un rôle de prévention aujourd'hui remis en cause. C'est pourquoi elle demande quelles sont les mesures qu'il compte prendre afin de garantir l'avenir de la médecine du travail dans ses deux fonctions mais également le bon suivi des salariés.

Données clés

Auteur : [Mme Paola Zanetti](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85261

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 juillet 2015](#), page 5385